



N° 2023-01

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

## DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de solutions informatiques pour la protection de l'outil de messagerie et la solution antivirus, avec l'Association ADICO-5 rue Jean Monnet -60 006 BEAUVAIS CEDEX, à compter du 4 janvier 2023, pour une durée de 3 ans, selon un montant de 2 190.20 € H.T.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 27/1/2023

Le Maire,



Olivier ANTY

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr).*

Diffusé le 30/3/2023